

Communiqué de presse

## A partir de ce 12 juillet, les pharmaciens pourront réaliser des tests antigéniques rapides

*‘Tout est prêt pour permettre aux voyageurs et aux festivaliers de réaliser en pharmacie des tests antigéniques avec un résultat fiable et rapide’*

**A partir de ce 12 juillet, les citoyens et les patients pourront se soumettre à un test antigénique rapide dans plus de 1000 pharmacies en Belgique. Cela allègera la charge de travail des centres de testing, des médecins généralistes et des laboratoires. De nombreux voyageurs doivent en effet être testés avant de partir en vacances. De plus, il sera possible de se faire tester auprès des mêmes pharmaciens pour pouvoir accéder à un grand festival ou évènement.**

**Koen Straetmans, président de l’APB, souligne : “Si chacun des plus de 1000 pharmaciens réalise 10 tests par jour, nous augmentons quotidiennement la capacité de testing de plus de 10.000 tests. La réalisation de ces tests antigéniques est la suite logique des tâches d’informations, de sensibilisation et d’orientation des pharmaciens.”**

### Voyages

Toute personne qui souhaite voyager cet été mais qui n’a pas encore eu l’opportunité d’être complètement vacciné ou n’a pu réaliser un des deux tests PCR gratuits, pourra à partir de ce 12 juillet se faire tester avec un test antigénique rapide dans de nombreuses pharmacies belges.

Le gouvernement fédéral a décidé de permettre cette nouvelle possibilité afin d’augmenter la capacité totale de testing. L’objectif majeur est d’éviter de surcharger dans les mois prochains les centres de tests, les médecins généralistes et les laboratoires avec des demandes de tests pour personnes asymptomatiques.

Le test PCR reste la norme, d’autant qu’il est accepté par tous les pays d’Europe. C’est pourquoi chaque belge qui n’a pas encore eu l’opportunité d’être complètement vacciné peut effectuer deux tests PCR complètement remboursés.

En complément, le gouvernement a aussi créé la possibilité de réaliser un test antigénique rapide en pharmacie pour les voyageurs. Il s’agit de test antigénique rapide avec un prélèvement nasal profond (ou éventuellement, si le prélèvement nasal profond n’est pas possible, d’un prélèvement au niveau de la gorge combiné avec un prélèvement nasal peu profond).

### **A propos de l’APB**

L’Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d’officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L’APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l’exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L’APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d’officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

**Pour en savoir plus, consultez [www.apb.be](http://www.apb.be).**

Chaque citoyen aura la responsabilité de vérifier si le pays de destination (et les pays de transit) accepte un résultat négatif de test antigénique rapide et combien de temps le certificat COVID reste valable dans les états membres concernés. Toute l'information fiable à ce sujet est disponible sur les sites [reopen.europa.eu](https://reopen.europa.eu) et [diplomatie.belgium.be](https://diplomatie.belgium.be).

Le pharmacien, qui offre ce service, le réalise dans sa pharmacie. Il enregistre le résultat, qui après un quart d'heure est connu, via un eForm disponible dans le logiciel de la pharmacie et le transmet à l'institut national de santé Sciensano. Le résultat apparaîtra en quelques heures sur le certificat COVID que le voyageur pourra consulter par exemple sur l'application [CovidSafeBE-app](#) des autorités.

C'est sur base volontaire que les pharmaciens décident ou non d'offrir ce service de test antigénique rapide. Les pharmaciens comptent ici sur la compréhension de la population et peuvent orienter, le cas échéant, les personnes vers un autre collègue afin que chaque citoyen puisse être aidé au maximum. Aussi bien l'offre du service que le prix sera clairement affiché dans les pharmacies participantes. Pour la réalisation de ces tests antigéniques, l'autorité n'a pas fixé de prix maximum et ce test ne sera jamais remboursé. Les citoyens doivent s'attendre à une fourchette de prix entre 25 et 30 € par test réalisé.

### Festivals

Vous souhaitez réaliser un test antigénique rapide afin de pouvoir accéder à un festival ? Cela sera possible en pharmacie également à partir de ce 12 juillet. L'objectif est qu'un résultat négatif puisse être utilisé pour permettre d'accéder à un grand événement.

### Conditions de sécurité

Les pharmaciens, qui effectuent les tests antigéniques agréés par les autorités, ont suivi une formation spécifique (à la fois théorique et pratique) et disposent d'un espace adapté. Celui-ci est directement enregistré et en cas de résultat positif, le contact tracing est mis en œuvre.

**Koen Straetmans, président de l'APB, conclut: “Avec l'aide complémentaire des pharmaciens, les gens pourront cet été profiter de plus de liberté. En proposant ce service de testing rapide, nous pourrions épargner beaucoup de stress aux voyageurs et aux festivaliers en leur fournissant un résultat rapide et de qualité.”**

### **Pour plus d'infos :**

Alain Chaspierre, porte-parole de l'APB, 0476.66.43.59 - [alain.chaspierre@apb.be](mailto:alain.chaspierre@apb.be)

### **A propos de l'APB**

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

**Pour en savoir plus, consultez [www.apb.be](http://www.apb.be).**